

M. Nunziata: Le ministre sait qu'il dit des bêtises. Il sait que cette tragédie aurait pu être évitée et que notre système pénal a abouti à un échec lamentable et tragique.

LES MESURES PRISES POUR EMPÊCHER LA RÉPÉTITION D'UNE
TELLE TRAGÉDIE

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, quelles mesures le solliciteur général a-t-il prises pour s'assurer qu'une tragédie comme celle-là ne se reproduira jamais?

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Contrairement au député, je préfère attendre que le coroner ait publié son rapport, quitte ensuite à examiner les faits, à évaluer les recommandations et à y donner suite le mieux possible. Je m'en voudrais de condamner les gens et de porter un jugement avant de connaître la teneur du rapport.

* * *

LES RÉFUGIÉS

LE CAS DE FRANCESCO PIPERNO CONDAMNÉ PAR UNE COUR
ITALIENNE POUR AVOIR COMMIS UN ACTE DE TERRORISME

M. Bob Pennock (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Le 2 juin 1986, j'ai exprimé à la Chambre la vive inquiétude que m'inspirait l'abus du système de détermination du statut de réfugié par un certain Francesco Piperno qui était recherché en Italie en rapport avec l'assassinat d'Aldo Moro.

Nous savons que la Commission d'appel de l'immigration est présentement saisie du cas Piperno et qu'en attendant qu'elle se prononce, on ne peut rien dire de plus à ce sujet. Or M. Piperno a été condamné lundi par défaut à dix années de prison par les autorités italiennes pour avoir contribué à établir un groupe terroriste armé. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre quelles précautions a prises le gouvernement pour s'assurer que cet individu ne pose aucune menace à la sécurité des Canadiens pendant qu'il se prévaut de notre système de détermination du statut de réfugié?

L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, le député a raison de dire que la Commission d'appel de l'immigration est saisie du cas et il serait donc inopportun d'en parler. Je comprends le souci du député, mais je lui demanderais d'attendre la décision de cet organisme quasi-judiciaire.

Questions orales

• (1500)

L'AVORTEMENT

LES DONNÉES RECUEILLIES PAR STATISTIQUE CANADA

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre des Approvisionnement et Services qui est aussi la ministre responsable de Statistique Canada. Elle n'est pas sans savoir que Statistique Canada a récemment décidé de ne recueillir les données sur l'avortement que tous les trois ans au lieu de chaque année comme auparavant. Cette décision a sérieusement compromis les recherches scientifiques sur la fréquence des grossesses chez les adolescentes, sujet qui préoccupe sans aucun doute la ministre.

Prendra-t-elle immédiatement les mesures pour rétablir la base de données originale constituée à partir des rapports des hôpitaux et qui fournissait les données sûres et détaillées dont nous avons besoin pour nous attaquer à ce très grave problème?

[Français]

L'hon. Monique Vézina (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, comme j'ai déjà eu l'occasion de l'annoncer à la Chambre, je suis évidemment très préoccupée par les statistiques se rapportant aux avortements. J'avais, dès mon arrivée comme ministre responsable de Statistique Canada, demandé de réviser le dossier, de faire en sorte que les statistiques que nous compilerions soient les statistiques réelles, en tenant compte des cliniques privées du Québec et, en collaboration avec les provinces, nous avons réussi à mettre en place un programme, lequel, je pense, est beaucoup plus à l'image de la situation réelle au niveau des statistiques face au taux d'avortements qui se pratiquent au Canada.

[Traduction]

LA PUBLICATION ANNUELLE DE DONNÉES

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, est-ce à dire que la ministre publiera les données chaque année, ce qui est absolument nécessaire? Nous voulons prévenir le mal; voilà pourquoi la question a une telle importance.

[Français]

L'hon. Monique Vézina (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, étant une agence fédérale, Statistique Canada a dû elle aussi se conformer aux exigences des restrictions budgétaires et, après évaluation du programme, nous avons convenu que nous pouvions faire une évaluation globale du programme tous les trois ans, puisque les statistiques étaient très peu fluctuantes, et l'amélioration que nous apportons aux statistiques annuelles fait la bonification du programme. Et je suis très satisfaite de ce qui se fait actuellement.